

Boussac

L'adressage prend forme

La mise en place de l'adressage s'est généralisée et a conduit le territoire communal à adopter cette identification normalisée, conduisant à donner une dénomination à toutes les routes, voies communales, impasses et places. Un numéro est ensuite attribué à chaque maison ou logement en fonction de son positionnement sur lesdites voies.

Le but de cette démarche est d'améliorer la sécurité pour les services d'urgence en optimisant également la localisation de chacun pour les services courants, livraisons et autres prestations à domicile.

Après avoir désigné les différentes voies d'accès de la commune et attribué un numéro à chaque habitation, cette opération en est à sa phase terminale et tous peuvent voir fleurir ici et là les pla-



Les panneaux de voies et les plaques numérotées se mettent en place.

ques d'identification ainsi que les numéros attribués à chaque habitation.

Cette signalétique matérialise l'opération d'adressage sur la commune qui a nécessité de dénommer précisément quatre-vingt-quatre voies, jalonnées de plus de 300 identifications individuelles (des plaques numérotées).